

VU la décision de la commission fixant la liste d'aptitude aux fonctions de commissaires enquêteurs au titre de l'année 2016 pour les départements du ressort du Tribunal Administratif de Montpellier ;

VU la décision n°E15000197/34 du 03 décembre 2015 de Madame le président du Tribunal Administratif de Montpellier désignant Monsieur Jean-Claude FILANDRE en qualité de commissaire enquêteur ;

Vu l'arrêté ministériel du 21 décembre 2015 portant création de la commune de QUILLAN, en lieu et place des communes de Brenac et de Quillan ;

CONSIDERANT qu'il y a lieu de soumettre cette demande d'autorisation à enquête publique conformément aux lois et décrets susvisés ;

SUR proposition de Madame la secrétaire générale de la préfecture de l'Aude ;

## ARRÊTE

### ARTICLE 1 :

Il sera procédé à une enquête publique au titre de la législation ICPE sur la demande d'autorisation d'exploiter un parc éolien sur le territoire de la commune de Saint-Ferriol, présentée par la société Saint-Ferriol Energies **pendant une durée de 35 jours du 24 février 2016 au 29 mars 2016 inclus.**

Les activités faisant l'objet de la demande, seront exercées sur le territoire de la commune de SAINT-FERRIOL :

- poste de livraison, parcelle n ° 202,203,197 section A,
- éolienne E01, parcelle n ° 562, 611, 577, 546, 578,575 et 576 section B,
- éolienne E02, parcelle n ° 591, 592, 593, 600, 587, 568, 569 et 624 section B,
- éolienne E03, parcelle n ° 614, 615, 567, 621, 622, 623 et 613 section B,
- éolienne E04, parcelle n° 1484, 1508, 1509, 1504, 1505, 1507, 1489, 1490, 1506, 1503, 1502,1501, 1500, 1499, 1498,1548 et 1497 section A, et parcelle n° 634, 648, 653, 635 et 650 section B.

Il s'agit d'un parc éolien constitué de 4 aérogénérateurs d'une puissance nominale unitaire de 2,5 MW ayant une hauteur de mât de 130 m et d'un poste de livraison installé sur le territoire de la commune de SAINT-FERRIOL.

Plus particulièrement, le projet prévoit:

- 4 aérogénérateurs de 2,5 MW (130m en bout de pôle) :
- 1 générateur électrique ;
- 1 transformateur électrique ;
- 1 fondation en béton;
- 1 plateforme d'exploitation et de maintenance ;
- environ 5190m<sup>2</sup> d'élargissement (aménagement) de pistes existantes
- environ 380 m linéaire de pistes nouvelles